Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

N° 2023 / 024



# REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

## Séance du vendredi 17 mars 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19

Nombre de Membres présents à la séance 12 Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 17

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

#### Présents:

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

# Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

Secrétaire de séance : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

### 2023 / 024 - ACHAT DE PUPITRES COMMUNAUX

Madame le Maire informe le conseil municipal que la chorale « Chœur à cœur » a récemment sollicité l'aide de la commune pour s'équiper de 10 pupitres supplémentaires face à l'augmentation de son nombre d'adhérents.

Madame le Maire propose l'achat de 10 pupitres de type « Orchestra stand premium » pour un montant total de 249,00 € TTC.

Madame le Maire propose que ces 10 pupitres soient mis gracieusement à la disposition de l'association « Chœur à cœur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 1 voix contre (Monsieur TOUTAIN) :

- AUTORISE l'achat de 10 pupitres en bois pour un montant total de 249,00 € TTC ;
- DÉCIDE d'inscrire la dépense au compte 2188 du budget primitif principal 2023 ;
- AUTORISE la mise à disposition gracieuse de ces 10 pupitres en faveur de l'association de chorale « Chœur à cœur ».

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE



Date d'affichage de la présente délibération Le 28 mars 2023